

**Le Président,**

- Vu le Code de l'Education ;  
Vu l'article 53 modifié du décret 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'Avocat ;  
Vu le décret 2016-1389 du 17 octobre 2016 – Article 4 modifiant les conditions d'accès aux Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA) ;  
Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et modalités de l'examen d'accès au CRFPA ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;  
Vu les statuts de l'Institut Sociétés et Humanités et plus particulièrement l'article 16 relatif à l'unité académique « Droit et administration publique »;

**Arrête**

**Article 1** Au titre de la session **2026**, le jury d'examen d'accès au CRFPA est constitué des membres suivants :

**1. PROFESSEURS DES UNIVERSITES OU MAÎTRES DE CONFERENCES ET PERSONNELS ASSIMILES EN CHARGE D'UN ENSEIGNEMENT JURIDIQUE**

Ont été désignés par le responsable du centre :

Titulaires : Florent MASSON, Professeur des Universités (Président de jury), Antoine SIMONNEAUX, Maître de conférences ;

Suppléants: Solange SEGALA - DE CARBONNIERES Professeure des Universités, Nathalie DUBAELE, Maître de conférences.

**2. MAGISTRATS**

**2.1. MAGISTRATS DE L'ORDRE JUDICIAIRE**

ont été désignés conjointement par le Premier Président de la Cour d'Appel de Douai et le Procureur Général près ladite Cour d'appel :

Titulaire : Hannelore DELY-JARINSKI, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire de Valenciennes

Suppléante: Layla SAIDI, juge au tribunal judiciaire d'Avesnes sur Helpe

**2.2. MAGISTRAT DE L'ORDRE ADMINISTRATIF**

Ont été désignés par le Président de la Cour administrative d'appel de Douai :

Titulaire : Caroline REGNIER, Premier Conseillère ;

Suppléante : Paul GROUTSCH, Premier Conseiller.

**3. AVOCATS**

Ont été désignés par le bâtonnier de l'ordre des avocats de Valenciennes sur sollicitation de la Conférence de l'Ordre des Bâtonniers des Hauts de France :

Titulaires :

Maître Mélanie MICHAUX du Barreau de Valenciennes ;

Maître Hervé DELPLANQUE du Barreau de Valenciennes ;

Maître Jonathan DARE du Barreau de Valenciennes ;

Suppléants :

Maitre Dorothee FIEVET du Barreau de Valenciennes ;  
Maître Thibaut CRASNAUT du Barreau de Valenciennes ;  
Maître Virginie LHUSSIEZ du Barreau de Valenciennes.

#### **4. ENSEIGNANTS LANGUES ETRANGERES**

Ont été désignées par le responsable du centre :

Jane LAURO, Professeur certifiée  
Elie DEWULF, Professeur agrégé

#### **5. SECRETARIAT DU JURY**

Laura CARPENTIER, Agent administratif

**Article 2** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3** Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenus par la Direction Générale.

**Article 4** Madame Sophie CORIOLAND, maître de conférences, coordinatrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires et responsable du centre d'examen, est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 24 juin 2026

Le Président de l'Université  
Abdelhakim ARTIBA

